

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/05/2019

Dossier complet le :

01/05/2019

N° d'enregistrement :

F09349P0156

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom ARENE

Prénom NOEL

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Energie, n° 30 (installation sur serre)	Installation d'ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire sur serres d'une puissance supérieure à 250 kWc. IOTA rubrique 2.1.5.0. 2°

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une serre agricole d'une surface de 14 650 m², serre mono bloc de type multi-chapelle en verre.
Les pans sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance totale de 1 436 kWc.

Un bassin de rétention sera creusé conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. Son emplacement et sa dimension ont été déterminés dans le cadre d'une étude hydraulique réalisée en avril 2019 (cf. Annexe 7 - Notice Hydraulique).

Ce projet permettra le développement de l'activité de la SCEA des Muriers dont M. ARENE est le gérant, notamment le maraichage actuellement pratiqué en culture raisonnée de plein champs et en partie sous serre tunnel plastique, la serre verre permettra d'améliorer les conditions de travail et de diversifier les productions destinées à la vente directe et à la vente à une grande enseigne de proximité.

4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par M. ARENE et permettra de disposer d'une surface à atmosphère contrôlée afin de produire plus tôt et plus longtemps dans l'année, à l'abri du gel, et de faciliter une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

Une serre photovoltaïque permettra à l'activité de la SCEA des Muriers de se diversifier sur de nouvelles productions (légumes d'hiver et fruits) et de trouver un marché de niche locale (circuits courts : vente directe en bord de route à l'entrée de Rians et à une grande enseigne à proximité du site), tout en améliorant les conditions de travail. L'objectif de la production de la SCEA des Muriers est également de pouvoir travailler avec les cantines locales et intégrer la coopérative du LEAP de St Maximin.

Les toitures photovoltaïques produiront de l'électricité qui sera intégralement réinjectée sur le réseau.

Les revenus tirés de la vente de cette électricité serviront à financer une partie du projet agricole (construction de la serre).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain naturel (<4% au niveau de la totalité de la parcelle, à ramener à 1% au niveau de l'implantation de la serre).

Les eaux pluviales seront collectées en toiture puis évacuées vers un bassin via un réseau de collecteurs (aériens et souterrains.) Le bassin sera réalisé conformément à la déclaration "Loi sur l'Eau" et servira de stockage des eaux de pluies pour leur réutilisation en eau d'irrigation (cf. Annexe 7 - notice hydraulique).

Les poteaux en acier galvanisé seront ancrés au sol grâce à des plots béton (dimensions calculées en fonction de l'étude géotechnique) reliés en périphérie par un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur en périmètre sous les parois de verre ; les fondations intérieures sont des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

La serre est constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine et montée en 8 semaines environ.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine REDEN Solar de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47). Ce sont des modules français.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sous cette nouvelle serre sera orientée vers la production de légumes divers : courgettes, poivrons, tomates, qui se conduisent très bien sous serre photovoltaïque, avec également la possibilité de produire des fruits (fruits rouges, melon, etc.).

La serre permettra de protéger les cultures des aléas climatiques : gel l'hiver, chaleur/sécheresse l'été.

De plus, la serre permet d'offrir une protection contre la grêle et des meilleures conditions de travail pour les salariés et saisonniers.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de REDEN Solar à Roquefort (47). La maintenance sera effectuée par les équipes de REDEN Solar.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'Eau au titre de l'article R214-1 - rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol dans le sous-sol"
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur au faitage :	5,30 m
Longueur de la serre :	190,76 m
Largeur de la serre :	76,8 m
Superficie serre :	14 650 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit La Neuve
83 560 RIANS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont toutes des ZNIEFF de type II et sont situées à : - 300 m au nord-est du projet "Bois de Mont Major" 930020243 - 1 km au sud "Montagne d'Artigues" 93001470 - 3,2 km à l'ouest "Massif de la Gardiole" 930012468
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL PACA / cartoGeo-Ide
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional du Verdon est situé à plus de 2,3 km au nord-est. Source : DREAL PACA / Géoportail
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géorisques
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Massif du Concors est situé à 3,7 km au sud-ouest du site. Sources DREAL PACA / cartoGeo-Ide

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL PACA
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géorisques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Infoterre / base de données BASIAS et BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: http://www.rhone-méditerranée.eaufrance.fr
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIERM EAURMC
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 3,5 km de tout site ou monument inscrit. cf. Annexe 9 - Notice Paysagère
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situées à : - 800 m au Sud du projet la "Montagne Sainte Victoire" ZPS Directive Oiseaux FR931 0067 et ZSC Directive Habitats FR9301605 cf. Annexe 10 - Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 +
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 3,5 km de tout site classé (Massif du Concors à 3,7 km au sud-ouest du site). cf. Annexe 9 - Notice Paysagère +

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Irrigation des cultures grâce au réseau d'irrigation existant pour les cultures en place à partir du canal de Provence. Le projet de production sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels. Irrigation prioritaire des cultures avec récupération et stockage des eaux de pluie dans un bassin de rétention (cf. Annexe 7 - Notice hydraulique - Gestion des eaux pluviales) Économie d'eau par réduction de l'évapotranspiration
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimensionnement d'ouvrages de collecte et de stockage des eaux de pluie issues des toitures de la serre : - canalisation et collecteurs (fossés) - création d'un bassin de rétention/stockage/infiltration (cf. Annexe 7 - Notice hydraulique). - L'infiltration des eaux pluviales permettra une réalimentation de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais / remblais. Terrain relativement plat au niveau de la zone d'implantation de la serre < 2%.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais / remblais. Terrain relativement plat au niveau de la zone d'implantation de la serre < 2%. Aucun remblai ne sera nécessaire.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 10 - Notice simplifiée d'incidence Natura 2000
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 10 - Notice simplifiée d'incidence Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 10 - Notice simplifiée d'incidence Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement en zone agricole et exploité (céréales en rotation). La vocation agricole du site sera donc pérennisée. Cf. Annexe 8 - Dossier agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT sur la commune de Rians. Sources : DREAL PACA et Géorisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rians est soumise à 3 risques naturels pour lesquels il n'existe aucun PPR : - Feu de forêt, - Mouvement de terrain - Seisme (zone 3 : risque modéré). Source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic limité à la période du chantier (maximum 4 mois). Une aire de déchargement et de stockage du matériel de la serre sera prévue sur le site. Aucun impact lors de l'exploitation des serres
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact : uniquement travaux agricoles. La zone du projet est entourée par des parcelles agricoles en exploitation (céréales, vignes et maraîchage). Aucun bruit en phase nocturne. En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO n°

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Production de légumes en sol (pas de hors sol), sans éclairage de croissance, donc pas d'émissions lumineuses... (cf. Annexe 8 - Dossier Agricole)
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Les eaux de pluies non souillées issues des toitures sont collectées et stockées dans un bassin de rétention/stockage/infiltration conformément à la réglementation (pluie de fréquence décennale, cf. Annexe 7 - Notice hydraulique).</p> <p>- La vidange du bassin se fera par infiltration et par un ajutage, dans un fossé ou en épandage agricole sur la parcelle.</p> <p>- Réutilisation prioritaire des eaux pluviales du bassin (vidange) en irrigation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le maraîchage sous serre, en sol, ne nécessite que très peu de produits phytosanitaires et ne génère pas d'effluent.</p> <p>Aucune manipulation de produits ne sera réalisée sur le site (hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact visuel très faible à nul, pas d'habitations proches, passage d'un chemin de Grande Randonnée, le GR99A à proximité. Aspect esthétique et transparent de la serre verre en comparaison avec des serres tunnels plastique. cf. Annexe 9 - Notice paysagère
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Confortement et pérennisation d'une exploitation agricole locale, avec possibilité de conversion en Agriculture Biologique (AB).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Source : SIDE PACA.

Plusieurs projet de centrale photovoltaïque sont en cours dans le département du Var, toutefois, aucun ne concerne les serres agricoles à couverture photovoltaïques.

Il existe un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Rians (17 ha - 6,47 MW) porté par la Mairie.

Un autre projet a fait absence d'avis pour sa demande de défrichement en 2018 sur la commune d'Artigues (commune limitrophe de Rians).

Ainsi, il est considéré que le présent projet n'a pas d'effet cumulé sur son environnement du fait de l'absence de projet similaire dans un rayon de 10 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mise en place d'un bassin de rétention / stockage et d'infiltration des eaux de pluie interceptées par la serre, conformément à la réglementation Loi sur l'Eau, afin de les stocker et les réutiliser (Cf. Annexe 7 - Gestion des eaux pluviales et dimensionnement hydraulique du bassin).
- Réutilisation prioritaire des eaux de pluie stockées dans le bassin en eau d'irrigation sous la serre pour vider le bassin, ce qui limite les prélèvements en eaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire car (cf. Annexe 10 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000) :

- Pas d'impact environnemental sur la faune et la flore locale : pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres arables) - pas de sensibilité écologique particulière.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux superficielles et souterraines dues à l'activité agricole (réduction de l'usage des produits phytosanitaires).
- Pas de risque naturel d'inondation.
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau dense de fossés et le bassin de rétention / infiltration.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Notice hydraulique
Annexe 8 : Projet Agricole
Annexe 9 : Notice paysagère
Annexe 10 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rians

le, 01/05/19

Signature



